

Couverture et ouvertures de parties : photographies de Mélie Giusiano.  
Pages 12 à 25 : © Laurent Rivelaygue.  
Pages 28 à 37 : © Roger Boulay.  
Pages 48 à 59 : © Laurent Duvoux.  
Page 116 : © Mirosława Dyk-Gornowicz. Affiche de la collection The Poster Gallery.

Remerciements :

Claude Grin pour son bienveillant accompagnement sur la monnaie kanak,  
Jacques Ayroles de la Cinémathèque française,  
Verónica Vallejo pour son aide et sa précieuse relecture du texte de la conférence  
de Dominique Kalifa.

*Avec le soutien du Centre national du livre, du Shelby Collum Davis Center for Historical Studies  
at Princeton University et de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (EHESS,  
CNRS, Inserm, Université Sorbonne Paris Nord).*

© anamosa, 2021  
www.anamosa.fr

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.  
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement  
de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants  
du Code de la propriété intellectuelle.

# AU MIROIR DE L'ARGENT

**SENSIBILITÉS** | HISTOIRE, CRITIQUE & SCIENCES SOCIALES

Coordonné par Quentin Deluermoz, Thomas Dodman,  
Anouche Kunth et Hervé Mazurel

anamosa

FRANCESCA TRIVELLATO

Traduit de l'italien par Olivier Villepreux

# LETTRES DE CHANGE :

CONFIANCE ET MALAISE DU CRÉDIT COMMERCIAL  
DANS L'EUROPE MODERNE

**« QU'EST-CE QU'UN BANQUIER  
SANS CRÉDIT ? UNE SORTE  
DE MARIN SANS BATEAU.  
SI LES GENS N'ACCEPTENT  
PLUS SA SIGNATURE  
EN GARANTIE, EN PENSANT  
QU'ELLE RISQUE D'ÊTRE  
FAUSSE, IL EST FINI, C'EST  
UN HOMME MORT. »**

Luther Blissett, *L'Œil de Carafa*, Paris, Seuil, 2001,  
traduction de l'italien : Nathalie Bauer, p. 438.



Parfois, une image vaut bien mille mots. Malgré ses limites et ses défauts, le Ngram Viewer de Google permet de saisir l'évolution d'un mot ou d'une expression sur la longue durée, souvent avec des résultats étonnants. Il en va ainsi sur la figure 1 : elle montre en effet que le vocabulaire économique européen a été bien plus longtemps travaillé par des « lettres de change » (« *bills of exchange* » sur le graphique) que par la fameuse « main invisible » (« *invisible hand* »). La tendance ne s'est inversée qu'à partir de la moitié du xx<sup>e</sup> siècle et, plus récemment, avec l'avènement triomphal des politiques néolibérales dans les années 1980, et ce, pour deux raisons principales. La première tient aux nouveaux outils financiers qui remplacèrent alors les lettres de change dans les transactions bancaires et entre particuliers ; la seconde, à l'immense succès d'un manuel d'économie publié en 1948 et traduit en 40 langues dès la première édition, utilisant la main invisible comme synonyme du « principe mystique » derrière les mécanismes redistributifs du marché. C'est ainsi qu'une expression qu'Adam Smith n'avait utilisée qu'à trois reprises dans l'intégralité de son œuvre – et qui plus est, selon des définitions différentes, dont une ironique – devint un credo pour un nouveau sens commun économique et les politiques de dérégulation qui allaient avec<sup>1</sup>.

Je ne m'attarderai pas sur ces tendances contemporaines, mais je tenais à les aborder en introduction, parce qu'en observant le passé j'entends aussi m'interroger sur les catégories interprétatives que nous utilisons aujourd'hui pour expliquer le processus d'abstraction relatif au développement historique du capitalisme occidental. La raison pour laquelle Adam Smith n'a pas fréquemment utilisé la métaphore de la main invisible est, me semble-t-il, que le concept

d'invisibilité avait à l'époque des connotations le plus souvent négatives ou suscitait, en tout cas, des questionnements difficiles à placer dans un discours rationnel. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la chrétienté s'était déchirée non seulement en combattant des doctrines et des confessions concurrentes, mais aussi des ennemis invisibles ; les autorités, qu'elles soient catholiques ou protestantes, punissaient les hommes et les femmes pour des crimes plus ou moins imaginaires, ou grossièrement maquillés, ou encore tenus pour secrets – sorcières, convertis, hérétiques, nicodémites, cryptojuifs. Le baroque fut une période de dissimulation. La fausse monnaie ne semblait guère plus fiable et sincère que ne l'était l'adhésion de bien de nouveaux adeptes à une foi religieuse.

De nombreux historiens ont déjà relevé les inquiétudes qui accompagnèrent la progressive commercialisation de la société européenne à l'époque moderne. Ils ont notamment mis en évidence le langage généré des critiques adressées, au xviii<sup>e</sup> siècle, à l'exubérance financière, faisant de la spéculation le miroir du caractère irrationnel et changeant des femmes – image que Daniel Defoe incarne en 1706 en la figure de « *Lady Credit* »<sup>2</sup>. D'autres réflexes du même ordre, provoqués par certains outils et opérations de crédit dans la culture de l'époque, demandent encore à être interrogés. Il nous est ainsi possible d'approcher au plus juste ce monde perdu et, dans le même temps, de saisir son héritage complexe.

Jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, la monnaie papier était une rareté en Europe. La Suède fut le premier pays à émettre des billets de banque, mais l'expérience fut brève (1661-1664<sup>3</sup>). Peu après, la Banque d'Angle-

<sup>1</sup> Paul A. Samuelson, *Economics. An Introductory Analysis*, New York, McGraw-Hill, 1948, p. 36 ; Gavin Kennedy, « Paul Samuelson and the Invention of the Modern Economics of the Invisible Hand », *History of Economic Ideas*, vol. 18, n° 3, 2010, p. 105-119 ; Emma Rothschild, *Economic Sentiments. Adam Smith, Condorcet, and the Enlightenment*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2002, p. 116-156.

<sup>2</sup> Sandra Sherman, *Finance and Fictionality in the Early Eighteenth Century. Accounting for Defoe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 40-53 ; Catherine Ingrassia, *Authorship, Commerce, and Gender in Early Eighteenth-Century England. A Culture of Paper Credit*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 ; Laura Brown, *Fables of Modernity. Literature and Culture in the English Eighteenth Century*, Ithaca, Cornell University Press, 2001, p. 95-131.

<sup>3</sup> Alexanders Platbarzdis, *Sveriges första banksedlar. Stockholms Bancos sedelutgivning, 1661-1668*, édition contenant un résumé en anglais, Stockholm, Sveriges Riksbank, 1960.

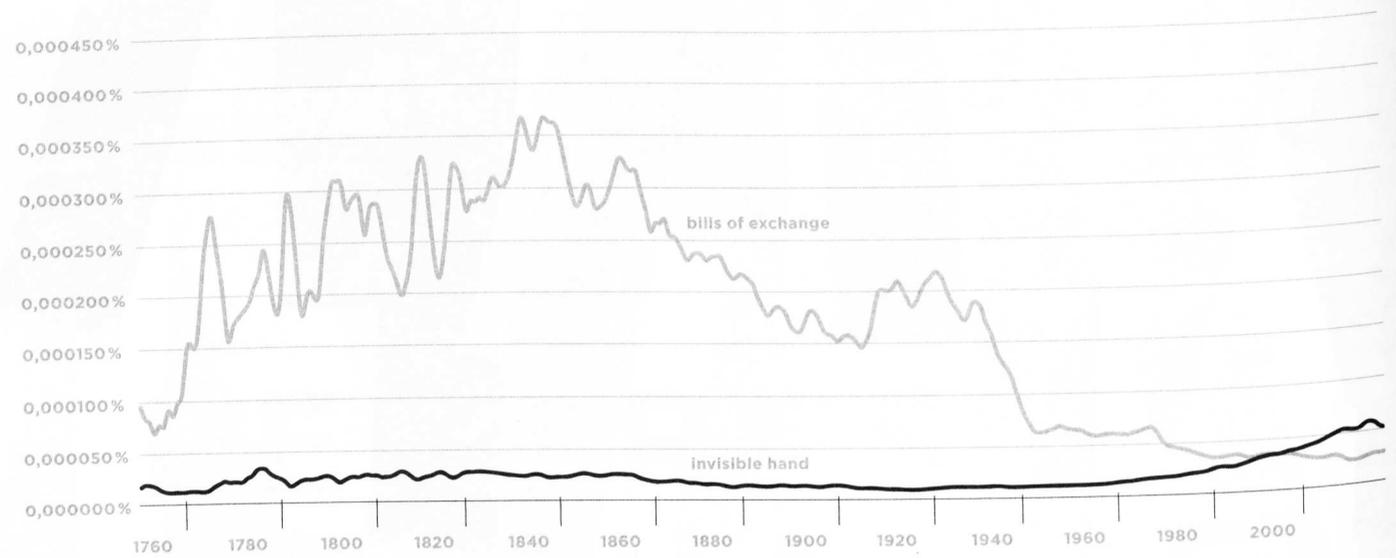


Figure 1. Occurrences des expressions « Bills of exchange » et « invisible hand », 1750-2010, d'après le Ngram Viewer.

terre, créée en 1694, assumait un rôle plus important dans la mise en circulation de billets, même si elle ne les frappait pas, ne détenant pas de monopole sur cette activité dans le royaume et, surtout, se limitait à émettre sur le marché des billets de forte valeur qui n'étaient pas utilisés dans les transactions quotidiennes<sup>4</sup>.

Entre 1350 et 1850, le moyen de paiement en papier le plus courant n'était donc pas le billet de banque, mais la lettre de change. Or les lettres de change n'étaient pas, à proprement parler, de l'argent. La distinction était nette pour les experts, et se posait en ces termes : quand « un banquier signe une lettre de change, pour laquelle il reçoit des billets de caisse, ces billets ne représentent assurément d'autre valeur que celle de son crédit. C'est une valeur d'opinion ; mais le billet monnoie solde des valeurs préexistantes & ne fait que les vivifier<sup>5</sup> ». Autrement dit, chaque support engageait un type de confiance particulier. Mais cette distinction était bien moins évidente pour les non-initiés, qui se laissaient abuser par l'aspect matériel de la lettre de change, la prenant pour un billet de banque : « Une seule signature d'une maison solide sur une lettre de change assure la confiance publique. C'est là le papier monnoie frappé du bon coin<sup>6</sup> ».

Cet article se propose d'éclaircir quelques spécificités des lettres de change, et ce avec trois objectifs : il s'agit d'abord de comprendre les formes de la circulation du crédit dans le commerce au long cours durant la période préindustrielle, pour interroger ensuite le

rapport entre ces formes et la notion d'abstraction, et en arriver enfin aux réactions émotionnelles et culturelles qu'elles pouvaient provoquer.

## LES LETTRES DE CHANGE COMME PAIEMENT SANS ESPÈCES

À la fin du Moyen Âge, les marchands adoptèrent les lettres de change pour trois raisons principalement : éviter les risques inhérents au transfert de monnaie et de métaux précieux d'un lieu à un autre ; faire parvenir à leurs agents des fonds dans la devise locale (dans un contexte de très forte fragmentation monétaire où des centaines d'unités monétaires différentes pouvaient circuler dans une seule cité) ; et, enfin, permettre à ceux qui avançaient une somme à crédit de prélever des intérêts. La lettre de change était un ordre de paiement nominatif différé d'un certain montant à hauteur d'une somme prescrite (puisqu'elle avait été préventivement convertie d'une unité monétaire à une autre). Pour être déboursée, la lettre devait être acceptée par l'agent du tireur (le créancier qui fournissait l'argent et l'émettait), lequel la contresignait au dos et liquidait les fonds au bénéficiaire. De multiples opérations se voyaient condensées en peu de mots, gribouillées sur des bandelettes de papier bien plus petites qu'un chèque actuel dans un jargon qui, pour des profanes, s'avère illisible.

À la différence de l'argent en monnaie, ces ordres de paiement n'avaient évidemment aucune valeur en soi. En outre, contrairement à la monnaie papier, ils n'étaient garantis par aucun État souverain ni banque centrale. Seules les sociétés mandataires par les commerçants, ou plutôt la réputation dont ils jouissaient, et donc la perception (plus ou

<sup>4</sup> Sir John Clapham, *The Bank of England. A History*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1945, t. 1, p. 146. Ce n'est qu'en 1832 que les billets émis par la Banque d'Angleterre devinrent monnaie légale à travers le pays.

<sup>5</sup> *Idees sommaires sur l'établissement d'un papier monnoie*, Paris, Veuve Desaint, 1789, p. 3-4.

<sup>6</sup> *Almanach des négocians, contenant le tableau par ordre alphabétique des bonnes maisons de commerce des principales places de l'Europe*, Bruxelles, Chez J. Jorrez, 1762, p. 28.



moins aiguë) que leurs collègues avaient de leurs ressources économiques, assuraient leur liquidité. Comme il se disait alors, « faire honneur à une lettre de change, c'est l'accepter & payer en considération du tireur, quoi qu'il n'ait point encore remis les fonds<sup>7</sup> ». En tout cas, les ordres de paiement entre les marchands internationaux les plus accrédités avaient lieu sans dépôts physiques de monnaie et seulement sur ordres par correspondance, retranscrits ensuite dans leurs livres de comptes respectifs.

Cette économie de papier déplaçait donc des sommes assez considérables de façon invisible, selon des modalités qui bernaient ceux qui n'avaient pas de compétences en la matière. Mieux encore : au cours du XVI<sup>e</sup> siècle (les lettres de change dans la figure 2 datent de cette époque), ces modalités devinrent encore plus complexes et mystérieuses alors même que les lettres de change commençaient à se diffuser dans des couches plus larges de la population grâce à la croissance économique de la période. Si cette double tendance encouragea l'expansion et la commercialisation de la société européenne, elle attisa aussi les craintes des banquiers qui en tiraient les ficelles et qui craignaient les effets incontrôlables de cette finance de papier.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, nous retrouvons des lettres de change partout dans les romans. D'abord dans *La Comédie humaine*, dans laquelle les ambitions contrariées d'ascension sociale provoquent souvent des chutes tout aussi dramatiques. Dans le récit *La Terre promise (Ziemia obiecana)* de l'auteur polonais Władysław Reymont, prix Nobel de littérature en 1924, puis adapté au cinéma par Andrzej Wajda (1975), trois entrepreneurs (un Polonais, un Allemand et un Juif) se lancent dans la construction de l'usine de textile la plus moderne de la ville de Łódź à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; quand le projet s'écroule avant même d'avoir décollé, leur faillite est sanctionnée par une pluie de lettres de change rejetées.

L'histoire technique et institutionnelle des lettres de changes est désormais bien connue grâce aux travaux de nombreux historiens et historiens du droit et de l'économie. Reste à explorer la dimension sensible de cette histoire.

## LES FOIRES FINANCIÈRES COMME PROTO- FINANCIARISATION

Chaque transfert d'argent effectué par l'intermédiaire des lettres de change réclamait, à terme, une compensation, sous la forme de crédit ou de placement d'argent en monnaie sonnante. Très vite,

certains banquiers réalisèrent qu'au lieu de procéder à de simples rééquilibrages, il était possible d'exploiter leurs écarts résiduels dans un but de spéculation. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, on accola une fonction financière à celle, commerciale, des foires de Genève, lesquelles attirèrent dès lors les principaux banquiers de l'époque, dont les Médicis<sup>8</sup>. Ensuite, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, à Lyon et plus tard à Besançon, Plaisance et Novi Ligure (non loin de Gênes), naquirent des foires internationales consacrées exclusivement à la permutation de lettres de change. Selon l'écrivain florentin Bernardo Davanzati (1529-1606), « les gens n'y vont plus [aux foires de Lyon] pour y acheter des marchandises, mais [on y trouve] seulement 50 ou 60 changeurs avec un portefeuille de billets qui récapitule le change fait dans la presque totalité de l'Europe. Et ils y règlent des intérêts qui y affluent, et qui ne sont réglés par rien d'autre que par la nécessité que se poursuivent les opérations<sup>9</sup> ».

Davanzati illustre les opérations financières entremêlées qui se déroulaient en ces lieux et qu'il condamnait, car elles consistaient à faire fructifier l'argent. Suivant l'antique adage aristotélécien adapté à la doctrine scolastique, il approuvait les lettres de change utilisées « pour des raisons de commodité et de réussite du commerce des marchandises de n'importe quel lieu » ; en revanche, il regrettait le fait que « l'avidité du gain a transformé le change en art », soit en un jeu qui se suffit à lui-même, à tel point qu'aux yeux de Davanzati, recourant à une métaphore corporelle destinée à connaître un grand succès, une lettre émise dans un but de pure spéculation « se dessècherait et mourrait puisqu'il n'y circulait plus du tout le sang du gain général qui résulte du grand commerce et des rencontres des négociants. Et pourtant de tels changes, très à propos, sont appelés "sec"<sup>10</sup> ».

Le moralisme élégant de Davanzati pouvait certes rendre accessible d'obscures discussions entre théologiens et spécialistes du droit canon, mais pour autant, ceci ne faisait pas de lui un homme de son temps. En effet, une telle séparation stricte entre lettres de change légitimes et « échange sec » ne correspondait plus à la réalité de son époque. Pour bien d'autres au XVII<sup>e</sup> siècle, les contours toujours plus flous de la finance produisaient plutôt un sentiment de désorientation. Deux caractéristiques des foires financières, en particulier, étaient visibles de tous et déclenchaient des réactions pas toujours rationnelles : la réduction du nombre de banquiers impliqués – un club<sup>11</sup> – et le

8 Jean-François Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963, p. 269-272.  
9 Bernardo Davanzati, « Notice sur le change », in B. Davanzati, *Leçon sur les monnaies* suivi de *Notice sur le change*, édition critique par André Tiran, traduction de l'italien par d'Anne Machet et Renée Tirell, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 129.  
10 *Ibid.*, p. 119, 135.  
11 Voir une « caste », selon Marie-Thérèse Boyer-Xambeu, Ghislain Deleplace et Lucien Gillard dans *Monnaie privée et pouvoir des princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 19.

7 Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Encyclopédie méthodique*, 3 vol., Paris, Pancoucke, 1783-1784, vol. 2, p. 656.

divorce entre le marché de la consignation et le marché monétaire, soit le premier exemple de financiarisation dans l'histoire européenne.

## L'ENDOSSEMENT COMME MONNAIE FIDUCIAIRE

Du XVI<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un autre phénomène s'amplifia et ses effets se conjuguèrent à la prolifération de contrats de change toujours plus complexes : l'endossement, soit la possibilité d'apposer des signatures successives au dos d'une lettre de change pour la rendre payable à des tiers ou en faire quittance. « L'ordonnance de commerce » (1673) du contrôleur général des finances Jean-Baptiste Colbert établissait les formules à adopter dans ces procédures.

La possibilité de transférer ces titres de crédit, exactement comme celle d'escompter les lettres de change avant leur date d'échéance pour un montant légèrement inférieur à leur valeur nominale, ne les rendait toutefois pas négociables comme si elles étaient une monnaie privatisée. Quelque chose de ce genre ne se produisit qu'en Angleterre, où il existait des *inland bills*, qui ne comportaient aucun risque lié à la conversion monétaire et permettaient au contraire d'étirer le crédit dans le temps ; ces *inland bills* furent utilisés dans le but de financer des manufactures de moyenne ou petite taille, en particulier dans les régions septentrionales où le système bancaire était plus fragile<sup>12</sup>.

Ce qui distinguait la lettre de change de la monnaie papier était la règle selon laquelle tous les signataires d'un effet, y compris les endosseurs successifs, étaient solidairement responsables envers le porteur. C'est pour cette raison qu'avant d'ajouter son nom au dos d'une lettre de change, un marchand s'enquerrait des noms et, donc, de la solidité financière de ceux qui l'avaient devancé. En ce sens, les lettres de change demeuraient un instrument de crédit lié à des circuits de réputations personnelles et faisaient, à la rigueur, office de « monnaie fiduciaire<sup>13</sup> ». Un tel équilibre reposait donc, et avant tout, sur des relations de confiance.

Que certains dictionnaires commerciaux et traités de loi se soient attardés sur des cas où de longues chaînes d'endosseurs avaient engendré fraudes et faillites ne nous permet pas d'en déduire que celles-ci aient été si fréquentes. Il est cependant important

d'exhumer ce type de cas pour corriger l'image univoque des lettres de change comme facilitatrices d'échanges et de crédit pour tous. En 1769, quand Turgot était intendant dans le Limousin, une des régions les plus pauvres du royaume, quelques habitants furent bien floués par des fraudeurs ayant émis des billets sans valeur mais pourvus d'une liste impressionnante d'endosseurs : « Ces billets étaient successivement endossés par tous ceux qui trempaient dans cette manœuvre. Dans cet état, le porteur de ces billets s'en servait, ou pour faire des paiements, ou pour emprunter de l'argent à un banquier, ou de tout autre possesseur de capitaux ; celui qui recevait le billet, le voyant revêtu de plusieurs signatures, et n'imaginant pas que tous les signataires pussent manquer à la fois, le prenait sans difficulté. » Lors de la première banqueroute provoquée « par ce crédit artificiel », les créanciers perdirent 80 % de leurs fonds<sup>14</sup>.

## CIRCUIT DU CRÉDIT ET COMMUNAUTÉ D'APPARTENANCE

Mais bien davantage que des escroqueries, dont nous ne connaissons ni la fréquence ni toute l'ampleur, la règle qui rendait légalement responsables l'ensemble des endosseurs d'une lettre de change eut pour banale conséquence de faire circuler ces lettres à l'intérieur, surtout, de réseaux de correspondants relativement circonscrits. Malheureusement, les historiens de l'économie n'ont pas enquêté en profondeur sur ce thème – d'une part, parce que peu de collections complètes de lettres de change subsistent dans les archives d'entreprises privées (on y trouve plutôt des documents moins éphémères, parmi lesquels d'autres formes de certificats recevables devant les tribunaux) ; et, d'autre part, parce que l'historiographie se concentre sur les innovations et les développements juridiques et financiers de ces outils, bien davantage que sur leur adoption et leur utilisation au quotidien.

S'interroger sur les circuits sociaux et géographiques empruntés par les lettres de change dans l'Europe moderne nous amène à réfléchir sur certaines caractéristiques du développement du capitalisme occidental, mais aussi sur l'interaction entre histoire économique et histoire culturelle. Après tout, les grandes théories de la modernité occidentale accordent une place importante à l'individualisme et à l'esprit calculateur dans le développement des institutions capitalistes en Europe. Les lettres de change devaient être signées par des personnes spécifiques, et non pas n'importe qui. Se demander entre

12 Eric Kerridge, *Trade and Banking in Early Modern England*, Manchester, Manchester University Press, 1988 ; Craig Muldrew, « The Social Acceptance of Paper Credit as Currency in Eighteenth-Century England: A Case Study of Glastonbury, c. 1720-1742 », in M. Lorenzini, C. Lorandini et D'M. Coffman (dir.), *Financing in Europe: Evolution, Coexistence and Complementarity of Lending Practices from the Middle Ages to Modern Times*, Cham (Suisse), Palgrave Macmillan, 2018, p. 133-159.

13 Raymond de Roover, *L'Évolution de la lettre de change, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 117.

14 Anne-Robert-Jacques Turgot, « Mémoire sur les prêts d'argent (1770) », in *Écrits économiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, p. 251-296, ici p. 255-256.

**MANUEL**  
HISTORIQUE,  
GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE  
**DES NÉGOCIANS,**  
O U  
**ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE**  
DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE  
**DU COMMERCE,**  

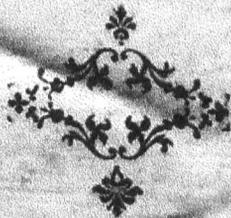
---

---

**TOME PREMIER.**

---

---



**A LYON,**  
Chez **JEAN-MARIE BRUYSET,**  
Imprimeur - Libraire.

---

**M. DCC. LXII**  
**AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI,**

Figure 3. Page 1 du *Manuel historique, géographique et politique des négocians, ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce* de Jean Paganucci, Lyon, Jean-Marie Bruyset, imprimeur-libraire, 1762.

qui et jusqu'où elles circulaient, c'est donc essayer de comprendre à la fois les structures et les cultures marchandes qui régissaient ce mode de circulation.

Dans sa grande synthèse sur le capitalisme mondial, rédigée dans les années 1970, Fernand Braudel incluait la lettre de change dans une section intitulée « L'ordre culturel » et en parlait comme « l'arme maîtresse du capitalisme marchand de l'Occident ». Il ajoutait qu'elle circulait encore au xvii<sup>e</sup> siècle « presque exclusivement dans les limites de la Chrétienté [...], sans les franchir en direction de l'Islam, de la Moscovie ou de l'Extrême-Orient ». Toutefois, il précisait que « les lettres de changes de Venise sur le Levant existent, mais sont, le plus souvent, tirées *sur*, ou suscrites *par*, le baile (l'ambassadeur) vénitien en Constantinople<sup>15</sup> ».

Il est important de séparer les deux questions soulevées par Braudel et d'éclaircir chacune d'entre elles. La première comporte d'ailleurs deux facettes sur lesquelles le verdict demeure en suspens : d'un côté, le rôle joué par la finance privée dans l'expansion coloniale européenne ; de l'autre, la singularité des lettres de change européennes dans le paysage de la finance mondiale. Sans aucun doute, les lettres de change facilitèrent l'importation d'esclaves africains et d'épices asiatiques par exemple<sup>16</sup> ; mais, aujourd'hui, l'idée que la finance européenne ait constitué le moteur principal de la domination européenne sur le reste du monde à partir du xvi<sup>e</sup> siècle ne fait pas l'unanimité. D'autre part, il reste encore à évaluer dans quelle mesure ce qu'on appelle dans le monde islamique *suftaja*, dans l'Empire russe *vekseli*, en arménien *avak* ou *polizzagir*, dans l'Empire moghol *hundis*, et dont il existait des variantes au Japon des Tokugawa et dans d'autres régions, équivalait, et en quels termes, aux lettres de change européennes<sup>17</sup>. Voilà un beau sujet pour le renouveau méthodologique initié récemment par l'histoire comparée et connectée.

Le second point sur lequel Braudel attire notre attention concerne les circuits géographiques et sociaux plutôt restreints à l'intérieur desquels les lettres de change européennes circulaient. Braudel arrive à cette conclusion autant par intuition que par sa connaissance des archives. On pourrait aujourd'hui l'analyser plus attentivement, mais, dans les faits, je pense qu'elle serait confirmée. Une étude empirique fondée sur la collection de lettres de change de la Maison Roux de Marseille entre 1780 et 1790 révèle notamment que ces lettres ne comptaient que rarement plus de deux endosseurs ; et qu'en outre, dans les régions de l'Empire ottoman où elles étaient portées, leur négociation se faisait uniquement dans des villes où étaient implantés des commerçants français (Constantinople, Smyrne, Alep, Salonique et Oran)<sup>18</sup>. Un contrôle plus resserré des noms inscrits sur ces lettres de change (et dans la correspondance de la Maison Roux) serait nécessaire pour vérifier si, comme le suggère Braudel, elles circulaient essentiellement dans l'orbite de marchands protégés par les institutions consulaires françaises et entre des pays européens qui entretenaient entre eux d'étroites relations. Nous savons également qu'en quelques occasions les lettres de change étaient négociées entre membres de la « nation » française de Constantinople et des officiels ottomans (et moins souvent avec des marchands ottomans, qu'ils soient musulmans ou pas)<sup>19</sup>. Mais cela semble avoir été l'exception plutôt que la règle.

Le relatif cloisonnement de ces circuits financiers doit être vu, selon moi, dans une optique différente de celle proposée par Braudel, pour qui « il ne s'agit pas là d'un obstacle technique, mais bien d'une répugnance culturelle, puisqu'il n'existe hors d'Occident des circuits denses et efficaces de lettres de change, au bénéfice des marchands musulmans, arméniens ou indiens. Ces circuits, eux aussi, s'arrêtent aux limites des cultures respectives<sup>20</sup> ». En réalité, les obstacles techniques et légaux, et les incertitudes liées à l'infrastructure matérielle des échanges, existaient bel et bien pour tous les agents ayant un pied de part et d'autre de chaque frontière juridique et politique. Les bandelettes de papier sur lesquelles on émettait des ordres de paiement ne couraient pas les mêmes risques d'être confisquées ou perdues que la monnaie ou des lingots, mais elles n'en devaient pas moins traverser mers et terres pour arriver à destination. Un messenger ou un capitaine de bateau, voire quelque fidèle mandataire à dos de

15 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, 3 vol., Paris, Armand Colin, 1979, t. 3 : *Le Temps du monde*, p. 52 (c'est l'auteur qui souligne).

16 Voir, par exemple, Pat Hudson, « Slavery, the Slave Trade and Economic Growth: A Contribution to the Debate », in C. Hall, N. Draper et K. McClelland (dir.), *Emancipation and the Remaking of the British Imperial World*, Manchester, Manchester University Press, 2014, p. 36-59, et plus particulièrement p. 45-48 ; Leo Müller, « Scandinavian Trade in Canton and "Borrowed Bengal Money": The Global Role of Minor European Companies Trading in Asia, 1760-1786 », *Journal of World History*, vol. 31, n° 3, 2020, p. 1-23.  
17 Shelomo Dov Goitein, *A Mediterranean Society. The Jewish Communities of the Arab World as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, 6 vol., Berkeley, University of California Press, 1967, vol. 1 : *Economic Foundations*, p. 230, 241-246 ; Avrom Udovitch, « Bankers without Banks: Commerce, Banking, and Society in the Islamic World of the Middle Ages », in *The Dawn of Modern Banking, Bankrupts and Usurers of Imperial Russia. Debt, Property, and the Law in the Age of Dostoevsky and Tolstoy*, Cambridge, Harvard University Press, 2016 ; Sebouh Aslanian, *Port Cities, Print, and Imagining the Confessional Nation across the Armenian Diaspora, 1688-1800* (titre provisoire), New Haven, Yale University Press, à paraître, chap. 3 ; Irfan Habib, « The System of Bill of Exchange (*hundis*) in the Mughal Empire », *Proceedings. Indian History Congress*, 33, 1972, p. 290-303 ; E.S. Crawcour et Kozo Yamamura, « The Tokugawa Monetary System: 1787-1868 », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 18, n° 4, 1970, p. 489-518, ici p. 495.

18 Veronica Aoki Santarosa, « Financing Long-Distance Trade Without Banks: The Joint Liability Rule and Bills of Exchange in 18th-Century France », *Journal of Economic History*, vol. 75, n° 3, 2015, p. 690-719.  
19 Edhem Eldem, *French Trade in Istanbul in the Eighteenth Century*, Leiden, Brill, 1999, p. 124-147.  
20 Braudel, *Civilisation matérielle...*, t. 3 : *Le Temps du monde*, op. cit., p. 52.

mulet, devaient les délivrer, et ces services n'étaient pas ouverts à tout un chacun. Surtout, l'information liée à la crédibilité et à la solvabilité de ceux qui signaient une lettre de change n'était pas accessible à tous. Sur ce plan, l'invention de l'imprimerie en Europe ne changea pas grand-chose, parce que l'appréciation des capacités et des moyens financiers des autres marchands était transmise tout au plus par courrier privé et sur la base d'un mélange de faits certifiés et d'opinions impressionnistes<sup>21</sup>.

En 1802, une firme anglaise qui opérait à Smyrne écrivit à ses correspondants à Londres, les Morier, que les frères Fromino de Constantinople se plaignaient du fait qu'ils ne leur accordassent pas de crédit. Les Anglais répondirent qu'ils connaissaient bien la bonne assise financière des frères Fromino, mais qu'ils ne les tenaient pas pour autant en estime parce qu'ils étaient Grecs (« *I know they are solid people, but they are Greek* »)<sup>22</sup>. Ce raisonnement, qui nous apparaît aujourd'hui purement discriminatoire, avait alors des justifications rationnelles, au-delà d'être fondé à l'évidence sur des stéréotypes.

Braudel a sans doute raison sur le fait que, dans une majorité des cas, les Vénitiens endossaient des lettres de change émises par d'autres Vénitiens, les Marseillais celles d'autres Marseillais, et ainsi de suite<sup>23</sup>. Mais nous trouvons peut-être une meilleure clé de lecture de ce phénomène dans son œuvre maîtresse sur la Méditerranée, ses espaces, et ses systèmes de transport et de communication. En 1949, Braudel écrivait, dans une phrase devenue célèbre : « La Méditerranée n'est sûrement pas à la mesure de l'homme du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup> ». En d'autres mots, le relatif cloisonnement des lettres de change dans les circuits de commerce serait dû à un manque d'informations fiables et aux dangers des trajets bien plus qu'à une mentalité de clan (qui ne permettrait d'ailleurs pas de différencier les marchands européens de ceux d'Asie et du Moyen Orient tels que Braudel les décrits dans son œuvre tardive).

En l'absence de « *credit score* » (un système de notation censé refléter la capacité d'un individu à rembourser de la dette mais qui, par ailleurs, est loin d'être exempt de préjugés encore aujourd'hui) et à la lumière de la segmentation juridique et sociale de toutes les sociétés de l'Ancien Régime, il était difficile de pénétrer les réseaux d'informations modelés en fonction des communautés ethno-religieuses, comme il était tout aussi difficile de dissocier la

crédibilité d'un individu de celle du groupe auquel il était assimilé, quand bien même la loi reconnaissait déjà la responsabilité légale de chaque marchand.

## OLIGARCHIES FINANCIÈRES, VIDES JURIDIQUES ET NAISSANCE D'UNE LÉGENDE ANTISÉMITE

En 1762, un manuel sur l'activité de négoce donnait ainsi la définition d'une lettre de change (figure 3) :

Morceau de papier ordinairement de forme longue et étroite, sur lequel on met un ordre de payer à celui qui en sera le porteur, en un lieu éloigné, l'argent qu'on lui a compté dans l'endroit de sa demeure. Suivant la plus commune opinion, les lettres de change sont de l'invention des Juifs, lesquels après avoir été bannis de France pour les crimes énormes dont on les accusoit, & s'être réfugiés en Lombardie sous les regnes de Philippe Auguste en 1181 & de Philippe-le-Long en 1316, trouverent le moyen de retirer leurs effets qu'ils avoient confiés entre des mains de leurs amis par des lettres secrettes & des billets conçus en termes courts & précis, telles que peuvent être les lettres de change d'aujourd'hui, & cela par l'entremise des voyageurs & des marchands étrangers<sup>25</sup>.

Tout est faux dans ce récit sur l'origine des lettres de change. Et pourtant on le retrouve encore dans les manuels de commerce du temps de *l'Encyclopédie*. Un siècle plus tôt, l'avocat Bordelais Estienne Cleirac (figure 4) le rapportait déjà dans son traité de droit maritime et commercial<sup>26</sup>. Si ce livre est presque oublié aujourd'hui, son succès fut alors tel qu'il créa une légende ensuite réimprimée, copiée, plagiée, adaptée, répétée et contestée pendant deux siècles et demi : celle de l'invention des lettres de change au Moyen Âge par des Juifs. Puisant dans un vaste registre de clichés antijuifs, Cleirac ne prétendait pas inventer une histoire qui condamnerait tous les usages des lettres de change. Les théologiens les plus intransigeants le faisaient déjà pour lui. Tout au plus, Cleirac et ses nombreux adeptes puisaient dans le discours sur l'usure du bas Moyen Âge des réponses – bien qu'injustifiées – aux questions que soulevait alors et de façon menaçante la finance internationale : que se cachait-il derrière ces obs-cures opérations notées sur ces petites feuilles immatérielles ? Qui contrôlait le mouvement de

21 Francesca Trivellato, *Corail contre diamants. De la Méditerranée à l'océan Indien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, traduction de l'anglais (États-Unis) Guillaume Calafat, Paris, Seuil, 2016, p. 237-258.

22 Balfour College Oxford, Archives and Manuscripts, A.2.3.1.

23 Il est aussi important de souligner que les échanges interculturels étaient certes rares, mais qu'ils existaient bien. Voir à ce sujet, Trivellato, *Corail contre diamants*, op. cit. Ne serait-ce que pour cette raison, l'hypothèse de Braudel mérite d'être étudiée plus en profondeur.

24 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 309.

25 Jean Paganucci, *Manuel historique, géographique et politique des négocians, ou, Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*, 3 vol., Lyon, Chez Jean-Marie Bruyset, 1762, t. 2, p. 251.

26 Estienne Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, Bordeaux, Guillaume Millanges, 1647, p. 224.

ces énormes sommes d'argent dans les foires au change ? Comment était-il possible de distinguer entre les lettres de change au service du bien commun et celles qui, au contraire, enrichissaient les riches et usurpaient les pauvres ?

Ce n'était ni la première ni la dernière fois dans l'histoire de l'Europe que quelque chose de fondamentalement opaque et suspect – en l'occurrence des transactions indéchiffrables grâce auxquelles des monnaies pouvaient être converties, prêtées et déplacées d'un continent à l'autre par l'intermédiaire d'une clique d'opérateurs spécialisés – était imputée aux Juifs. Plusieurs facteurs contribuèrent à entériner cette idée à Bordeaux au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, dont l'arrivée d'une communauté de « marchands portugais » fuyant les inquisitions ibériques et qui furent pris pour des cryptojuifs (l'édit de 1550, qui les invitait à s'établir dans le Sud-Ouest, les qualifiait de « marchands et autres portugais appelez nouveaulx chrétiens ») ; ou encore, les difficultés du droit et des tribunaux à tenir la cadence des innovations financières<sup>27</sup>.

Les lettres de change étaient en train d'éroder de l'intérieur la société d'ordres de l'Ancien Régime. Selon l'article 2 du titre II<sup>e</sup> de l'ordonnance de commerce de 1673, « les Juges et Consuls connoistront de tous Billets de Change faits entre Négociants et Marchands [...] et entre toutes personnes, pour Lettres de Change ou remises d'argent faites de place en place ». Ces « juges et consuls » étaient des marchands, soit des membres du Tiers État. Un siècle plus tard un juriste réputé faisait remarquer qu'ainsi « Nobles, Officiers et Ecclésiastiques » avaient perdu leur « qualité », soit leur rang<sup>28</sup>. Et si certains aristocrates approuvaient les nouvelles opportunités créées par la monarchie pour investir dans le commerce, eux non plus ne pouvaient pas nier l'érosion de leurs privilèges, y compris de leurs prérogatives juridiques.

Avec la multiplication de lettres de changes toujours plus sophistiquées, la monarchie décida en effet de lever les restrictions sur le commerce pour les nobles, enterrant ainsi un des principes de la société féodale et brouillant les hiérarchies des élites. À Bordeaux, les Juifs (baptisés) étaient de nouveau acceptés dans le royaume, et pour la première fois depuis 1394. Il n'en fallait pas plus pour que l'invisibilité de ces « nouveaux chrétiens » soit associée à l'opacité illisible des lettres de change. Tels des immigrés clandestins, ces billets se moquaient des frontières pour disparaître et réapparaître au

loin, dans une autre devise, générant des richesses de nulle part. Les historiens de l'absolutisme sous Louis XIV ont négligé ces transformations dans le commerce du XVII<sup>e</sup> siècle ainsi que les bouleversements qu'elles entraînaient. Dans un ordre social et économique devenu très instable, la figure médiévale de l'usurier juif pouvait ainsi refaire surface et être exploitée pour dresser de nouvelles lignes de partage entre le bon et le mauvais crédit, entre vrais et faux catholiques, entre nobles et roturiers.

En conclusion, il importe de redire que les lettres de change de l'Europe moderne ne faisaient pas partie d'un univers de transactions anonymes et sans frontières. Immatérielles du point de vue de leur valeur intrinsèque, elles restaient toutefois dépendantes de moyens de transport précaires et de réseaux de transmission d'informations personnalisés. Toutefois, il ne fait aucun doute que durant cette période leur diffusion sociale et géographique s'accrut, tout comme la complexité des opérations financières que certains marchands-banquiers étaient en mesure de produire d'un trait de plume. Ces fonctions eurent un effet déstabilisateur dans la perception qu'en avaient les contemporains, qui virent dans ces outils non seulement des nouveautés séduisantes, mais aussi des distorsions potentielles du marché à une époque où l'expansion du commerce et de la finance sapait les fondations de la société féodale. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, et au-delà, plus qu'un éloge de l'abstraction, l'économie de papier généra des passions fortes, y compris des poussées d'antisémitisme. 

Francesca Trivellato  
*Historienne, Institute for Advanced Study,  
Princeton*

27 Francesca Trivellato, *The Promise and Peril of Credit. What a Forgotten Legend about Jews and Finance Tells us about the Making of European Commercial Society*, Princeton, Princeton University Press, 2019, en cours de traduction au Seuil.

28 Daniel Jousse, *Nouveau commentaire sur les ordonnances des mois d'août 1669 & mars 1673*, nouv. éd., Paris, Chez Debure, 1775, p. 365, n. 3.